Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260616-20260616_004-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°004_ FINANCES

Budget Lotissement Les Brousses Vignettes 2026 – Décision modificative n°1

SÉANCE du 16 juin 2026

Le 16 juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 12 juin 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELHOMEZ Laure, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : AUER Dominique qui donne pouvoir à BONNAIRE Nicolas. DELAUNE Hervé qui donne pouvoir à POULARD René. THIOULOUSE Paul qui donne pouvoir à RAMARD Dominique.

Laure DELHOMEZ a été nommée secrétaire de séance.

Dans le cadre de la gestion du budget Lotissement Les Brousses Vignettes pour 2026, il s'avère nécessaire d'apporter des ajustements budgétaires afin de tenir compte des dépenses imprévues et des dépenses initialement prévues qui ne seront pas réalisées.

En l'occurrence, il s'agit de payer en 2026 une facture pour des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif réalisés en 2025.

Décision modificative proposée :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
605 – Achats de matériel, équipements et travaux	2 562,23 €
TOTAL	2 562,23€
Recettes	
773 – Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	2 562,23 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260616-20260616_004-DE

TOTAL	**2 562,23€**

Vu la délibération 20260310_002 adoptant le budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au budget Lotissement Les Brousses Vignettes.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai